
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 13 janvier 2015, à compter de 20h00.

Sont présents :

Madame la conseillère Sylvette Savaria et Messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Bruno Napert, Pierre St-Louis et Daniel Palardy formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absence motivée du conseiller Rémi Francis.

Monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2015-01-01

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2014.
- 4- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance spéciale du budget du 2 décembre 2014.
- 5- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 2 décembre 2014 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 novembre 2014 et du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du budget du 26 novembre 2014
 - d) Règlement de taxation – Adoption
 - e) Règlement sur la rémunération des élus – Adoption
 - f) Rémunération du personnel – Année 2015 – Adoption
 - g) Taxes impayées 2013 – Autorisation d'entreprendre la procédure de vente pour taxes
 - h) MMQ Assurances – Renouvellement
 - i) Adhésion à l'UMQ
- 6- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 7- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport de la représentante
- 8- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
- 9- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ
 - a) Rapport de la représentante

- 10- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport des représentants
 - b) Demande de lotissement d'une partie du lot 4 832 922
- 11- ENVIRONNEMENT
 - a) Rapport du représentant
 - b) Règlement sur le brûlage – Amendement – Adoption
- 12- CULTURE ET PATRIMOINE
 - a) Rapport du représentant
- 13- LOISIRS
 - a) Rapport du représentant
- 14- AUTRES DOSSIERS
 - a) Tournoi de hockey
- 15- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16- CORRESPONDANCE
- 17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2014 – ADOPTION

2015-01-02

Il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Ghislain Beauregard, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2014 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU BUDGET DU 2 DÉCEMBRE 2014 – ADOPTION

2015-01-03

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance spéciale du budget du 2 décembre 2014 tel que déposé.

ADOPTÉE

5- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Le directeur général résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2015-01-04

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2014 au montant de 47 288,42 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 13 janvier 2015 au montant de 47 288,42 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 novembre 2014 et du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du budget du 26 novembre 2014

Les membres du Conseil prennent connaissance des procès-verbaux déposés.

d) Règlement de taxation 2015 – Adoption

2015-01-05

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le « Règlement de taxation 2015 » n° 290.

ADOPTÉE

e) Règlement sur la rémunération des élus – Adoption

2015-01-06

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le « Règlement sur le traitement des membres du conseil municipal pour les années 2015 et suivantes » n° 291.

ADOPTÉE

f) Rémunération du personnel – Année 2015

2015-01-07

CONSIDÉRANT l'indice du coût de la vie ainsi que les prévisions budgétaires de 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

D'ACCORDER le salaire convenu avec le personnel pour l'année 2015.

ADOPTÉE

g) Taxes impayées 2013 – Autorisation d'entreprendre la procédure de vente pour taxes

2015-01-08

CONFORMÉMENT à l'article n° 1022 du *Code municipal*, le directeur général dépose la Liste des taxes impayées au Conseil ;

CONFORMÉMENT à l'article n° 1023 du *Code municipal* le directeur général, selon l'ordre reçu du Conseil, remettra avant le 31 janvier 2015 au *bureau de la MRC de Marguerite-D'Youville*, de même qu'au bureau de la *Commission scolaire des Patriotes*, la liste des propriétés dont le solde des comptes cumule une année et plus de retard, soit les arrérages des trois (3) versements de 2013 et avant ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remettre une telle liste à la MRC de Marguerite-D'Youville étant donné l'état des taxes à recevoir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

QUE la liste soit émise et envoyée à la MRC étant donné l'état de nos taxes à recevoir.

ADOPTÉE

h) MMQ Assurances – Renouvellement

2015-01-09

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) datée du 25 novembre 2014 ;

CONSIDÉRANT la baisse des primes faisant suite à la révision des taux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu:

DE RENOUVELER la police d'assurance avec la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) au montant de 7 785,00 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

i) Adhésion à l'UMQ

2015-01-10

CONSIDÉRANT l'invitation présentée le 28 novembre 2014 à la Municipalité de Calixa-Lavallée d'adhérer à l'Union des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT que la cotisation annuelle pour l'année 2015 est de 172,00 \$ plus taxes soit un montant total de 197,76 \$;

CONSIDÉRANT que l'adhésion au Carrefour du capital humain (CCH) représente un coût de 1 273,00 \$ plus taxes soit un montant total de 1 463,63 \$ et que cette adhésion est facultative ;

CONSIDÉRANT l'importance des dossiers actuellement en négociation avec le gouvernement du Québec et la position de l'UMQ dans ces négociations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

QUE LA MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE adhère à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2015 sans toutefois adhérer au CCH.

ADOPTÉE

6- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy présente au public la plaque soulignant la participation du Gouvernement du Canada au moyen d'une subvention de 47 000 \$ pour la rénovation de la Salle communautaire.

Il indique également qu'une réunion des membres du conseil en caucus aura lieu le 20 janvier prochain afin de décider des instructions à donner à l'architecte concernant la rénovation de la Salle communautaire et de la Cuisine communautaire et ainsi accélérer les travaux qui devront être effectués.

7- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria souligne que nous aurons un défibrillateur cardiaque automatique dans les prochaines semaines à la Municipalité. Elle rappelle que cette initiative a été d'abord proposée par le conseiller Ghislain Beauregard.

b) Règlement concernant le brûlage – Modification – Adoption

2015-01-11

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à l'assemblée ordinaire du 4 novembre 2014 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le « Règlement N° 248-2 modifiant le Règlement N° 248 concernant le brûlage », cette modification portant sur la période de validité du permis émis qui sera maintenant de un (1) an.

ADOPTÉE

8- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beauregard rappelle que le programme TECQ 2014-2018 accorde à la Municipalité une somme de 543 000 \$ répartie sur 5 ans et qu'il serait possible d'utiliser une partie de ces fonds aux fins d'améliorer, construire ou rénover des infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.

9- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria nous informe qu'en raison des coupures budgétaires, les territoires de Beloeil et de Saint-Hyacinthe ne sont plus desservis depuis le premier janvier 2015.

10- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport des représentants

Monsieur Bruno Napert souligne qu'une demande de la CPTAQ nous a été faite dans le dossier de demande de lotissement du lot 8 832 922 afin d'ajouter à notre résolution une mention à l'effet qu'une partie de ce lot est cultivée et qu'elle sera vendue aux exploitants agricoles. Une nouvelle résolution est donc soumise.

b) Demande de lotissement d'une partie du lot 4 832 922

2015-01-12

CONSIDÉRANT qu'une demande a été présentée relativement au lotissement d'une partie du lot 4 832 922 pour une superficie de 1 637m² laquelle doit être rattachée à une autre partie du lot utilisée à des fins résidentielles et sur laquelle est érigé entre autre un bâtiment patrimonial classé ;

CONSIDÉRANT que la partie du lot 4 832 922 faisant l'objet de la demande est bornée au nord-est et au nord-ouest par une autre partie dudit lot louée et utilisée à des fins agricoles et qui doit être vendue aux exploitants agricoles qui la cultive ;

CONSIDÉRANT que cette demande, suivant un projet préparé par Sébastien Rheault, arpenteur-géomètre, en date du 23 septembre 2014, prévoit une largeur en façade de 82,67m et une superficie de 1 637m² ;

CONSIDÉRANT que les dimensions susmentionnées respectent celles prévues au règlement de zonage, soit une largeur minimum en avant de 25m et une superficie minimum de 1 500m² relativement à un terrain desservi par un service soit l'aqueduc ;

CONSIDÉRANT que cette partie du lot 4 832 922 faisant l'objet de la demande est située à l'intérieur d'une zone de protection patrimoniale relative à une maison ancestrale classée également propriété du demandeur et que le lotissement faisant l'objet de la demande permet d'assurer l'homogénéité de cette partie du Chemin de la Beauce ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-12-31 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 1^{er} décembre 2014 recommandant l'acceptation de la demande de lotissement telle que présentée ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis, et résolu unanimement :

QUE LA MUNICIPALITÉ approuve le projet de lotissement tel que présenté et donne son appui au demandeur dans ses représentations auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE

11- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy nous informe que la collecte des arbres de Noël, octroyée à la Compagnie de services environnementaux Richelieu, a eu lieu et que le résultat est très satisfaisant.

Le contrat de collecte de récupération consenti à la firme Matrec a été prolongé pour une période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Un comité des cours d'eau a été formé et est composé de Monsieur Daniel Plouffe, maire de Calixa-Lavallée, Monsieur François Gamache, maire de Saint-Amable, Monsieur Alexandre Bélisle, maire de Verchères et des producteurs agricoles Alain Hébert, de Varennes, Guy Sabourin, de Verchères, et Luc Gemme, de Saint-Amable.

Le balisage des branches du cours d'eau Coderre à Calixa-Lavallée est complété et la Municipalité encourage les agriculteurs non seulement à respecter les limites indiquées mais à participer activement à la protection des berges des cours d'eau.

Monsieur le maire intervient en soulignant l'importance de protéger les bandes riveraines afin de réduire les risques d'éboulement dans les cours d'eau et la pollution par les fertilisants.

b) Branches 21 et 22 du cours d'eau Coderre

Monsieur le maire souligne que les travaux d'entretien des branches 21 et 22 du cours d'eau Coderre sont maintenant terminés.

La portion du coût des travaux pour Calixa-Lavallée est un peu plus élevée que prévue en raison des modifications apportées au bassin versant. En effet, certaines terres qui avaient été inscrites ont été retirées du bassin versant suite à la démonstration que ces terres égouttent dans d'autres cours d'eau.

12- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Monsieur Pierre St-Louis souligne qu'en raison des coupures de subventions au CLD, tout le volet culturel du CLD est maintenant terminé.

Le comité culturel et patrimonial de Calixa-Lavallée se réunit le 15 janvier afin de préparer la soirée du souper-spectacle qui aura lieu le 14 février.

Le comité « Entre fleuve et rivière » se réunira bientôt afin de préparer la carte touristique 2015.

13- LOISIRS

a) Rapport du représentant

En l'absence de Monsieur Rémi Francis, Madame Sylvette Savaria rappelle que la Fête des Neiges aura lieu dimanche prochain, le 18 janvier, et que cet événement est à ne pas manquer. Il y aura un brunch et pendant ce temps, la bibliothèque offrira au plus jeunes « L'heure du conte ».

Monsieur Bruno Napert souligne qu'il y aura deux parties de hockey, une pour les « vieux » et une pour les jeunes.

14- AUTRES DOSSIERS

a) Tournoi de hockey

2015-01-13

CONSIDÉRANT que la Fabrique de la Paroisse de Calixa-Lavallée a demandé l'autorisation d'utiliser la patinoire derrière le centre communautaire aux fins d'y tenir un tournoi de hockey du 23 janvier au 25 janvier 2015 inclusivement ;

CONSIDÉRANT que cette demande inclut l'utilisation de la salle communautaire et des toilettes situées au rez-de-jardin du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente entre la Municipalité et la Fabrique présenté à cette assemblée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, et résolu unanimement :

QUE LA MUNICIPALITÉ AUTORISE l'utilisation de la patinoire, de la salle communautaire et des toilettes situées au rez-de-jardin du centre communautaire aux fins de la tenue du tournoi de hockey organisé par la Fabrique de la Paroisse de Ste-Théodosie du 23 janvier au 25 janvier 2015 inclusivement.

D'AUTORISER messieurs Daniel Plouffe, maire, et Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer l'entente entre la Municipalité de Calixa-Lavallée et la Fabrique de la Paroisse de Ste-Théodosie dont le projet présenté à cette assemblée est accepté.

ADOPTÉE

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

Messieurs Richard Jacques et Jean Roux interviennent concernant le permis brûlage en indiquant qu'il est arrivé que les pompiers interviennent lors de l'appel de témoins.

Il n'est pas possible d'empêcher les pompiers de se présenter lorsqu'un appel provient du service 911, cependant le permis n'est pas invalidé pour autant si ses conditions sont respectées et en tel cas aucune amende ne sera chargée au titulaire du permis.

Monsieur Richard Jacques indique que des bandes de la patinoire sont à réparer et que le filet destiné à arrêter les rondelles en direction de l'édifice municipal est décroché et que toutes ces réparations doivent être faites sans tarder étant donné la tenue du tournoi de hockey. Il demande l'autorisation de procéder aux réparations ce que le Conseil accorde sur le champ.

16- CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance particulière à signaler.

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-01-14

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par Ghislain Beauregard, et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h23.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Claude Geoffrion
Directeur général et Secrétaire-trésorier